

# Formation professionnelle supérieure dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Peter Schwander et Marc Truffer  
Association pour la formation  
professionnelle supérieure STPS

# Sommaire

- Organismes responsables
- Plan de mise en œuvre
- Collaboration
- Réduction de la dualité
- Nouveaux brevets fédéraux
- Réglementation des examens
- Perspectives

# Historique

- Dès 2011: - projet de formation de l'inspection du travail (AIPT-SECO-AOST)
- 2013: - préparation d'un élargissement de l'organisme responsable  
- demande à la CFST et à la Suva

# Décision de la CFST (11.7.2013)

- Intégration des spécialistes de la sécurité et des ingénieurs de sécurité dans le paysage formel de la formation CH
- Viser prioritairement un examen professionnel supérieur pour les spécialistes de la sécurité. Le positionnement des ingénieurs de sécurité restant ouvert.
- Le traitement est confié au secrétariat de la CFST et à la commission 22.

# Conséquences

- Besoin direct d'un examen professionnel
- Nécessité d'une OMT (organisation du monde du travail) solide
- 7.11.2013: Création de l'association par CFST – AIPT – Suva – SECO – AOST

# Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé

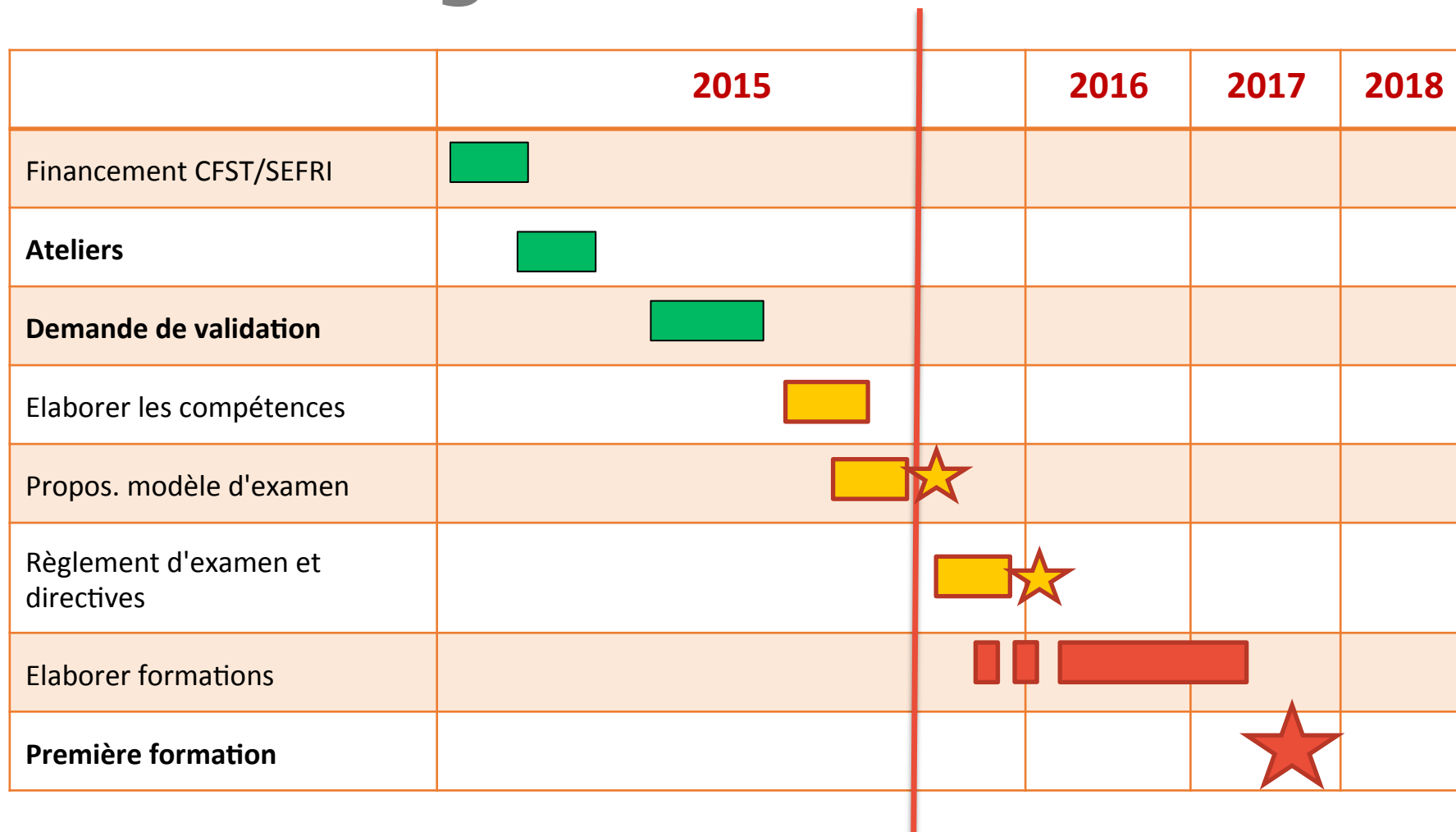


# Avancement des travaux

- Projet avalisé par le SEFRI
- Accompagnement par ectaveo SA
- 3 ateliers avec env. 15 spécialistes
- Validation par 250 experts praticiens



# Planning



# Collaboration



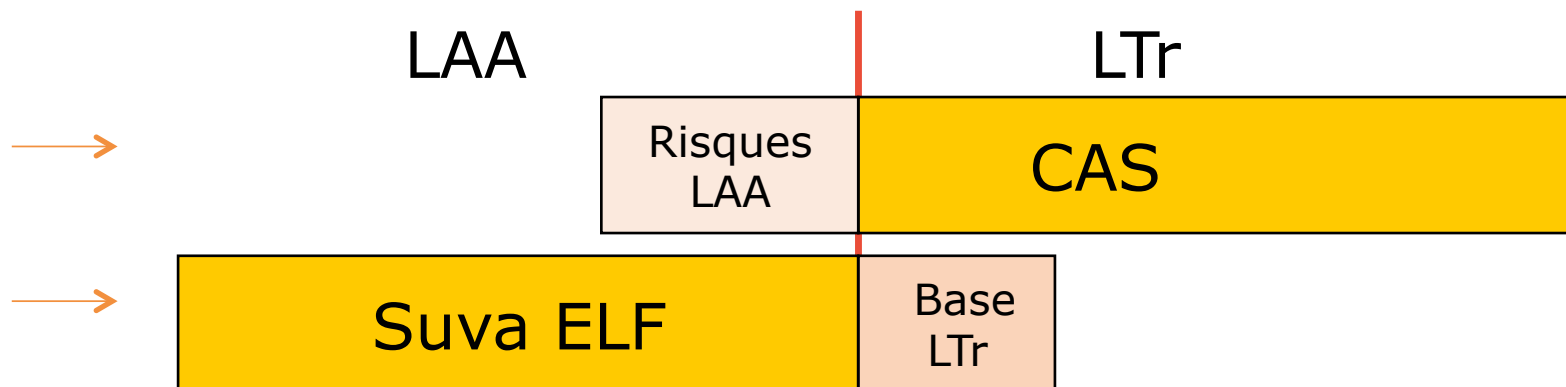
# Moins de dualité

## Avenir

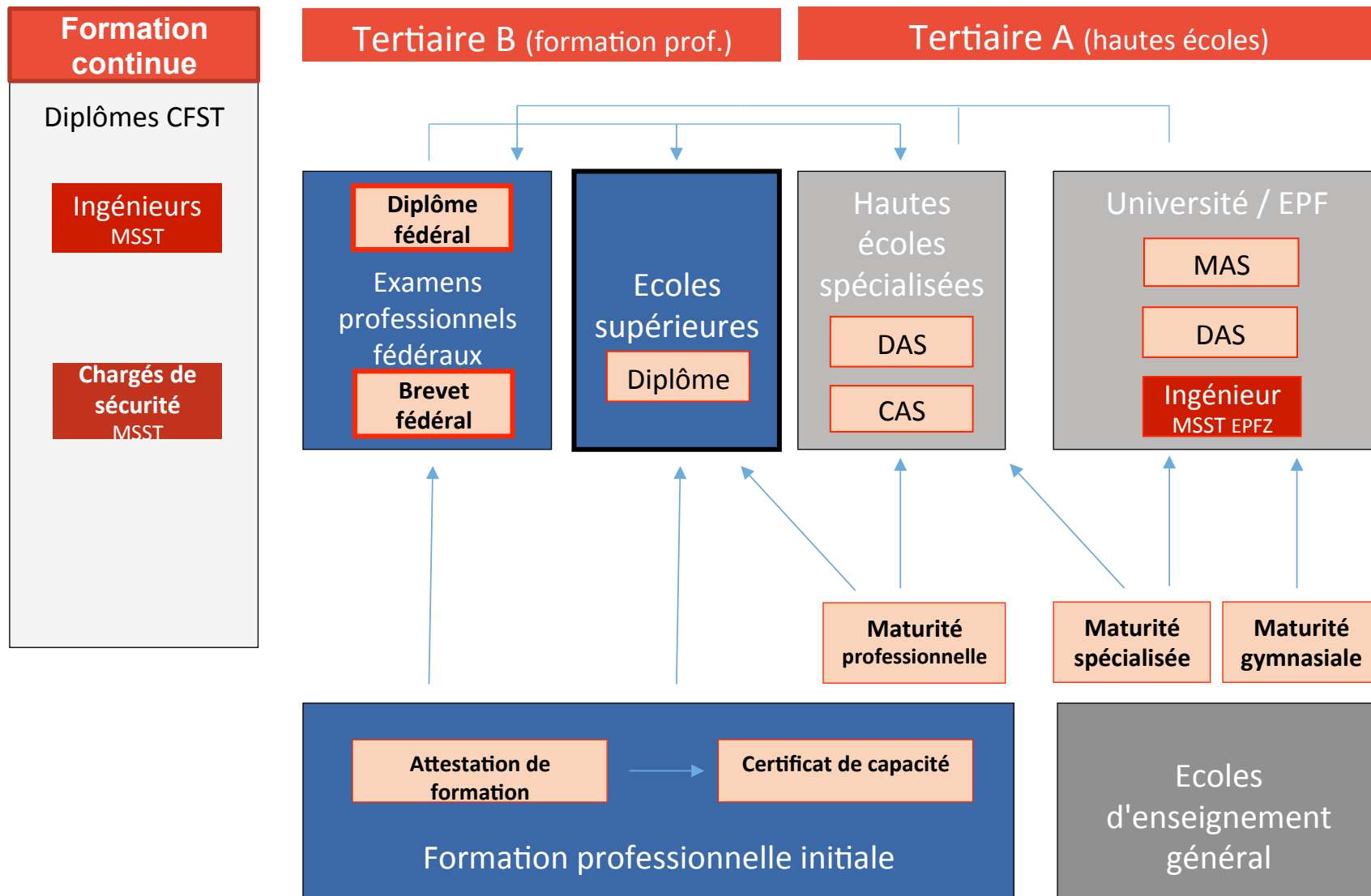
Examen spécialisé supérieur  
Expert en sécurité au travail et  
protection de la santé STPS

Examen professionnel  
Spécialiste en sécurité au travail et protection de la santé STPS

## Présent



# Formation Suisse



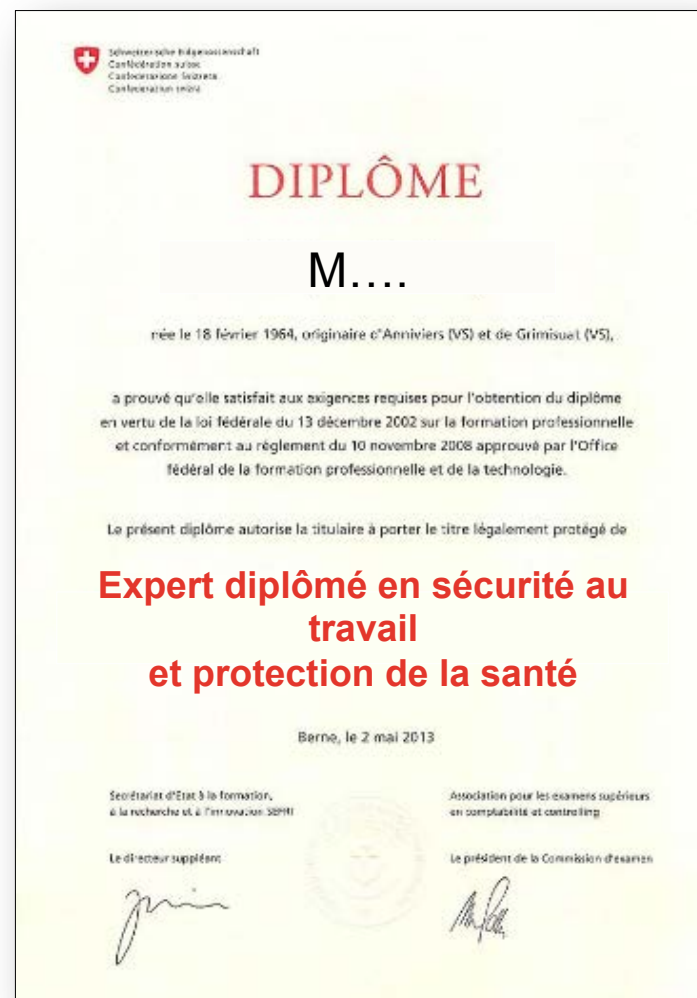
# Nouveaux «diplômes» 2017

## Examen professionnel



# Prévu pour 2020

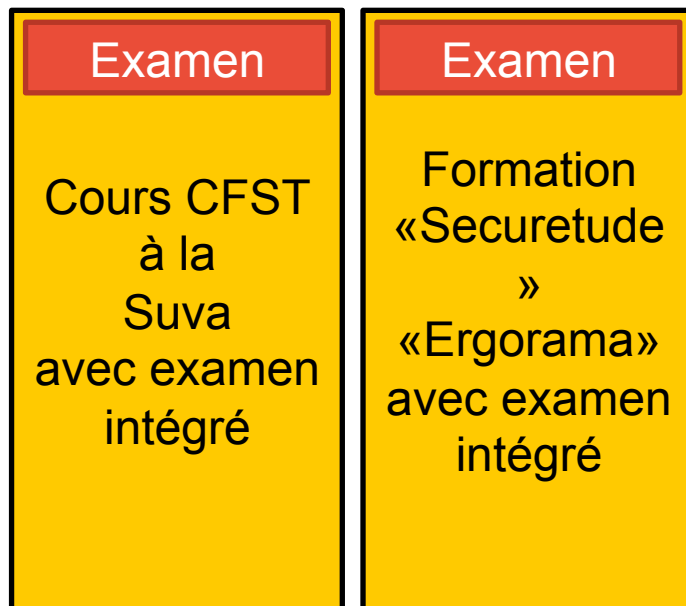
## → Examen prof. supérieur



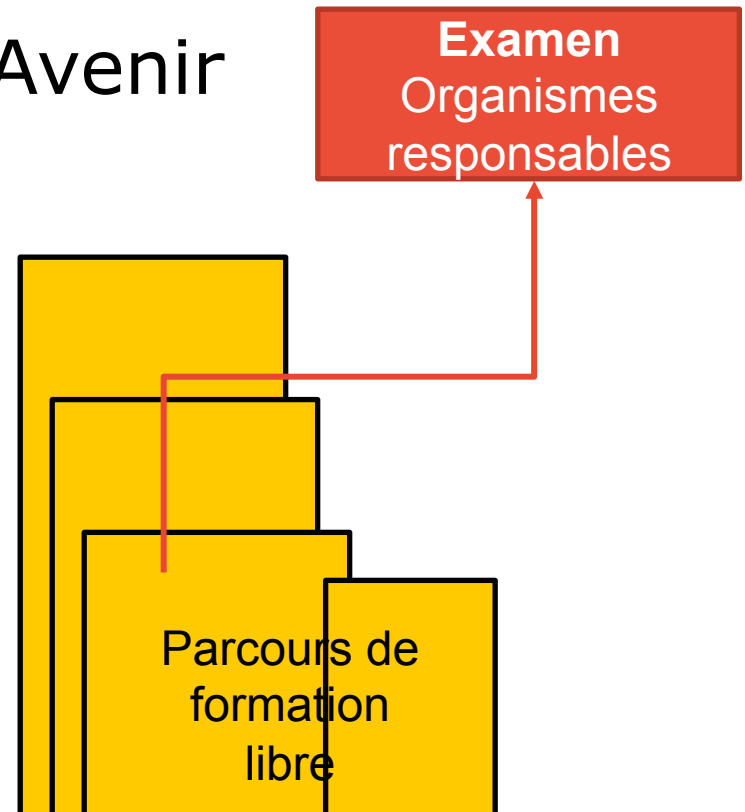
# Réglementation de l'examen

Le parcours pour acquérir les compétences requises n'est pas réglementé.

## Présent



## Avenir



# Intentions du secteur formation de la Suva

«**Avec le soutien de notre réseau d'experts**, nous entendons proposer les formations les plus performantes pour l'acquisition du diplôme de spécialiste et d'expert STPS.»

# Modifications nécessaires

- Bases légales pour les candidats:
  - Ordonnance sur la qualification des spécialistes de la sécurité au travail
  - Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, art. 11 d-e
- Adaptations nécessaires
  - La durée de formation n'est plus imposée
  - Remplacé par des compétences

# Financement de l'examen

- SEFRI: assure 60 % des frais d'examen
- Le participant paie quelques milliers de francs pour l'examen
  - Entre 1'500 et 6'000.- en fonction de la profession et du nombre de participants
  - Par ex.: 3'000.- pour l'examen professionnel de spécialiste RH
- Indemnisation des experts:
  - Typiquement entre 350.- et 500.- par jour

# Questions en suspens: financement de la formation

- Montant de la participation financière accordée par la CFST pour les formations menant au diplôme fédéral
- Mise en place d'un financement public au profit des participants aux cours préparatoires à l'examen fédéral (révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle attendue pour 2017)

# Reconnaissance des titres actuels suisses ou étrangers

## Evaluation des variantes possibles

- Variantes extrêmes
  - Reconnaissance automatique des anciens titres (mini)
  - Examen obligatoire (maxi)
- Possibles variantes intermédiaires
  - Reconnaissance d'une combinaison d'anciens certificats (par ex. chargé de sécurité plus CAS P+S)
  - Equivalence de certains diplômes étrangers
  - Examens partiels supplémentaires